

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 décembre 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2018-12-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-12-414

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 03 décembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-415

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE**

Rs.2018-12-416

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE.**

Attendu que les membres du conseil d'administration de la Maison des jeunes d'Acton Vale prévoient effectuer des rénovations extérieures de la bâtisse l'automne prochain;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour une contribution financière, afin de leur venir en aide pour leur projet de rénovation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Maison des jeunes d'Acton Vale à titre de contribution financière pour leur projet de rénovations.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-12-417

**RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2018-2019, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2018-2019;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2018-2019, aux mêmes conditions de l'entente intervenue le 25 mars 2015, soit à 2 000 \$ annuellement, qu'il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et qu'une signalisation sera installée à cet effet;

De financer cette dépense à même le poste 02-701-50-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 347-2018.**

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion de la présentation du règlement no. 347-2018 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

### Rs.2018-12-418 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 342-2018.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 342-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 novembre 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 342-2018 « Règlement numéro 342-2018 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement de leurs dépenses. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### Rs.2018-12-419 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5 – TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES CUSHING ET FORTIER.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 – Réception définitive des ouvrages, relatif aux travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures sur les rues Cushing et Fortier;

Attendu la recommandation de monsieur Jérémie Gagnon, ing. Jr. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 10 787.44\$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 5 – Réception définitive des ouvrages;

De financer cette dépense de 10 787.44 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 5 – Réception définitive des ouvrages, relativement aux travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures sur les rues Cushing et Fortier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### Rs.2018-12-420 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires d'une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et

Audrey Coutu, relative à un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, relative à un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Que le droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000,00\$) payable annuellement par la Ville;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-421

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN – ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2019-2024.**

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville d'Acton Vale souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant , pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se

faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-422

**RÉSOLUTION POUR OFFICIALIZER LE NOM DE LA RUE LLE ROSCONI.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'officialiser, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée du lot 2 925 756 comme étant « **Ruelle Rosconi**»;

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-423

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 10 – RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.10, relatif aux travaux de réfection de la rue Cardin;

Attendu que le décompte progressif no. 10 inclut la retenue contractuelle de 5%;

Attendu la recommandation de madame Francesca Asfar, ing. de la firme Avizo;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 11 228.39 \$ plus taxes, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 10;

De financer cette dépense de 11 228.39 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 10 – Travaux de réfection de la rue Cardin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie

- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2018-12-424

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE POUR DES SERVICES GÉOTECHNIQUES.**

Attendu que la Ville a demandé quatre prix pour des services géotechniques dans le cadre du projet de la construction du gymnase;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 000 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour les services géotechniques ;

De financer cette dépense à même les surplus libres ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Labo S.M. Inc.** au coût de 12 000 \$, taxes incluses, le tout selon l'offre de service daté du 28 novembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-425

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements pré-autorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des chèques émis et des paiements directs du 31-10-2018 au 27-11-2018 :</li> </ul>	130 774.26 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements par AccèsD du 31-10 au 29-11-2018</li> </ul>	140 180.41 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires et REER pour le mois de novembre 2018</li> </ul>	121 570.02 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de novembre 2018</li> </ul>	288 277.57 \$
<b>Grand Total</b>	<b>688 802.26 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-426

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2018;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-12-427

**RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS DOSSIERS DE LA COUR MUNICIPALE.**

Suite à la lecture du rapport transmis par la greffière concernant la radiation de certains dossiers de la Cour municipale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter la radiation des dossiers, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 28 novembre 2018, pour un montant total de 12 040.74 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

....VARIA.

Rs.2018-12-428

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à Jacinthe Guilbert d'avoir remporté la plus haute distinction du 30<sup>e</sup> Gala Saturne de la Fédération des agricultrices du Québec, le 20 octobre dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 08.

M. Pierre Bond	Demande pourquoi maintenant l'officialisation de la ruelle Rosconi.
----------------	---------------------------------------------------------------------

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date